

Syndicat du Val-de-Marne

Compte-rendu d'audience du 10 septembre avec la Direction académique

Une délégation du Bureau Départemental du SNUDI-FO 94 a été reçue en audience le jeudi 10 septembre 2020 par Madame BAZZO, Directrice académique, Monsieur KAKOUSKY, Secrétaire Général, et Madame DEL BIANCO, IEN-A. Lors de cette rencontre les représentants du SNUDI-FO 94 sont revenus sur de nombreuses situations de rentrée (postes non pourvus, remplacements non assurés, demandes d'ouverture...) ainsi que sur les problématiques liées à la crise sanitaire. Ils ont également présenté et défendu de nombreux dossiers individuels que les collègues avaient transmis au syndicat.

<u>Prime COVID</u>: Plusieurs collègues ont saisi le SNUDI-FO au sujet du versement de la prime COVID. Voici les réponses obtenues : le versement des primes COVID s'effectue sur les payes des mois d'août et septembre. Toutes les primes n'ont donc pas encore été versées. Cette prime est perçue en une fois.

En cas de non versement (ou de versement qui ne correspond pas au nombre de jours effectués), contactez le SNUDI-FO qui interviendra auprès de la DSDEN. Pour rappel, voici les critères établis par le Ministère : moins de 4 jours de présence : pas de prime ; de 4 jours à 9,5 jours : 330€ ; 10 jours à 15,5 jours : 660€ ; à partir de 16 jours : 1 000€.

Heures supplémentaires vacances apprenantes: Le SNUDI-FO informe la Direction académique que les heures supplémentaires 'vacances apprenantes' du mois d'avril n'ont toujours pas été versées aux enseignants qui les ont assurées. Le Secrétaire Général répond que les rémunérations sont mises en paiement dès que les états sont remontés. Suite au confinement, la gestion des payes a été dégradée jusqu'en juillet. Il confirme que tous les collègues ayant participé seront payés.

Le SNUDI-FO 94 conseille aux collègues concernés de vérifier si le versement est bien effectué à la fin du mois de septembre. Dans le cas contraire, nous le signaler le plus rapidement possible afin que nous puissions saisir la Direction académique.

Mesures sanitaires et réunion de directeurs de rentrée : Si dans certaines circonscriptions, les réunions de directeurs se sont déroulées dans le respect des règles sanitaires, cela n'a pas toujours été le cas dans le reste du département.

Le SNUDI-FO 94 en a saisi la DSDEN. En effet, lors de certaines de ces réunions, des inspecteurs ou inspectrices ne se sont pas préoccupés du maintien d'une distanciation physique (les collègues étaient collés les uns contre les autres), certains IEN se sont affranchis du port du masque au prétexte que les fenêtres étaient ouvertes ou que l'éloignement serait suffisant. Le nombre d'irrégularités signalées au syndicat a été, malheureusement, important. Il y a d'ailleurs eu une réunion durant laquelle les précautions prises étaient très approximatives et un participant a été testé positif à la COVID-19 le lendemain.

Pour le SNUDI-FO, cette situation est problématique. La sécurité sanitaire et la protection des collègues doivent être assurées en toutes circonstances. Il n'est pas acceptable que les chefs de service s'autorisent à ne pas respecter les règles auxquelles tous les enseignants et AESH sont aujourd'hui astreints.

La DASEN s'est engagée à rappeler aux inspecteurs et inspectrices, lors du prochain conseil d'IEN, qu'ils doivent observer strictement le protocole sanitaire pendant les réunions de travail.

Depuis l'audience, nous avons été informés que des dispositions avaient été prises dans plusieurs circonscriptions « problématiques » notamment en termes de distanciation physique. Le SNUDI FO 94 appelle tous les collègues à être

particulièrement vigilants et à refuser de participer à des réunions si des conditions sanitaires ne sont pas satisfaisantes. Saisir immédiatement le syndicat qui interviendra au plus vite auprès de la DASEN.

Brassage à la piscine de Maisons-Alfort : Les représentants du SNUDI FO 94 se sont étonnés des conditions d'accueil déplorables des classes à la piscine de Maisons-Alfort. En effet, alors qu'il faut limiter les brassages, les plannings prévoyaient sur les mêmes créneaux des classes de deux écoles différentes partageant les mêmes vestiaires dans la plus grande promiscuité!

La DASEN a reconnu que ces conditions n'étaient pas compatibles avec les consignes sanitaires indispensables à prendre pour limiter la circulation du virus et protéger les personnels et les élèves.

A la suite à l'intervention du syndicat, le vendredi 11 septembre était annoncé une suspension des activités piscine à Maisons-Alfort et le lundi 14 septembre, un nouveau planning de fréquentation de la piscine était envoyé aux écoles en respectant le non brassage entre classes d'écoles différentes.

Plus que jamais dans ce contexte de crise sanitaire n'hésitez pas à saisir les représentants du SNUDI-FO 94 si vous constatez que les droits des personnels enseignants et AESH ne sont pas respectés et que les mesures sanitaires élémentaires ne sont pas prises.

Salles des maîtres: Le SNUDI-FO est revenu sur la situation d'une école maternelle de Charenton pour appuyer la demande unanime des collègues qui venaient de s'adresser à l'IEN : « l'exiquïté de l'actuelle salle des maîtres, située au rez-de-chaussée de l'école maternelle Valmy, ne permet pas d'accueillir la totalité des enseignants et d'appliquer strictement les gestes barrières et en particulier le respect des contraintes de distanciation physique »... « cette salle n'étant pas ouverte sur l'extérieur mais uniquement sur un couloir, et ne possédant pas de fenêtres, nous nous trouvons dans l'impossibilité de l'aérer »... « La santé et la sécurité de l'équipe pédagogique face à l'épidémie de la Covid-19 ne pouvant donc pas y être assurées, nous demandons que la salle des maîtres soit déménagée ». L'employeur est responsable des conditions sanitaires dans lesquelles ils placent les personnels sous sa responsabilité pour exercer leur fonction. Le fait que les locaux scolaires soient propriété de la commune n'y change rien. L'IEN se doit de saisir immédiatement le maire pour qu'un solution permettant de respecter la sécurité sanitaire des personnels soit mise en œuvre immédiatement.

Masques: le SNUDI-FO 94 a saisi la DASEN sur le fait que, dans plusieurs circonscriptions, les TR et les AESH n'ont pas eu de masques distribués.

Le Secrétaire Général confirme que tous les personnels de l'Education Nationale ont été comptabilisés, TR et AESH compris. Il nous informe que les masques sont fournis par le Ministère directement aux circonscriptions et que la DSDEN dispose d'un stock très important de masques, en tissu, pédiatriques et adultes ainsi que de masques jetables de type 1 et de type 2. Les circonscriptions seront réabondées en masques à la demande des IEN. Il est donc indispensable, en cas de carence, de saisir les IEN (mettre le syndicat en copie) afin de demander que les collègues qui ne les ont pas reçus (remplaçants, AESH) puissent en disposer rapidement.

En ce qui concerne les masques transparents à destination des enseignants d'élèves malentendants ou de maternelle, ils seront livrés dans les mois à venir, sans qu'aucune date n'ait pu être donnée, bien que les commandes soient passées, en raison d'une tension sur la production au niveau national.

Pour le SNUDI-FO 94, la qualité des masques fournis par notre employeur est déplorable ; d'ailleurs plusieurs ARS ont indiqué que le port du masque en tissu par les adultes est une protection insuffisante et recommande de fournir des masques chirurgicaux à l'ensemble des écoles. Le SNUDI FO 94 a également abordé la procédure abordée dans les fiches COVID du ministère, dans lesquelles figurent de nombreuses ambiguïtés et qui génèrent un alourdissement considérable des tâches et des responsabilités des directeurs d'écoles.

Le SNUDI-FO 94 invite les collègues à signer la pétition adressée à la DASEN, représentante du Ministre, pour exiger que des mesures de sécurité réelles soient mises en œuvre pour protéger tous les enseignants et les AESH du Val-de-Marne. Ces mesures urgentes sont, chaque jour, rendues indispensables, notre département étant l'un des plus touchés aujourd'hui. La DASEN annonçait, lors de l'audience, que nous étions passés de 4 situations dans les établissements scolaires du département le 1er septembre à 150 situations dix jours plus tard !

Signez la pétition! Saisissez le syndicat systématiquement!